

12 **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

21 Numéro de dépôt: **89202483.7**

51 Int. Cl.⁵: **A41B 13/10**

22 Date de dépôt: **03.10.89**

30 Priorité: **07.10.88 BE 8801161**

43 Date de publication de la demande:
11.04.90 Bulletin 90/15

84 Etats contractants désignés:
AT BE CH DE ES FR GB IT LI NL SE

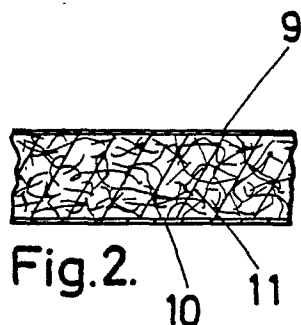
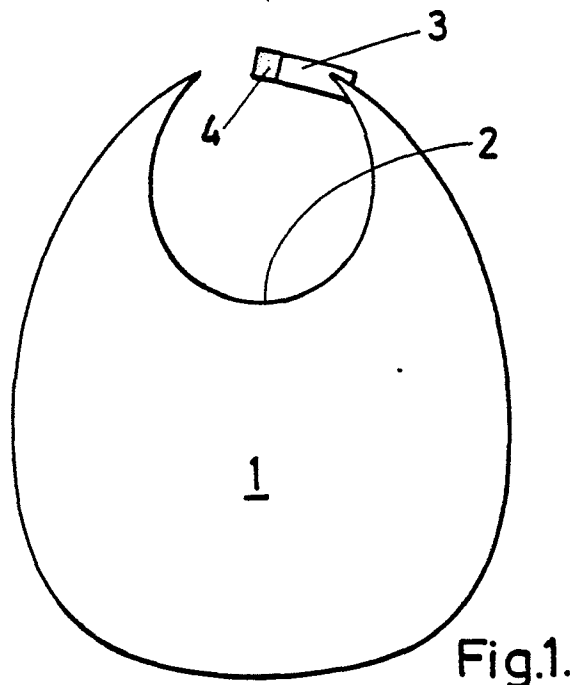
71 Demandeur: **Reniers, Luc**
Avenue de la Sarriette 42
B-1020 Bruxelles(BE)

72 Inventeur: **Reniers, Luc**
Avenue de la Sarriette 42
B-1020 Bruxelles(BE)

74 Mandataire: **Callewaert, Jean et al**
Bureau Gevers S.A. rue de Livourne 7 bte 1
B-1050 Bruxelles(BE)

54 **Bavette.**

57 Bavette, en particulier pour enfant en bas âge, comportant au moins une couche de cellulose. De préférence une couche d'ouate de cellulose (11) est disposée entre deux couches de cellulose (9, 10) et la bavette est pourvue d'une fixation (3). Il est également possible d'appliquer une couche protectrice à la bavette.



Bavette

L'invention concerne une bavette, en particulier pour enfants en bas âge.

De telles bavettes sont généralement utilisées pour des bébés ou des enfants en bas âge. Elles sont appliquées autour du cou des enfants lorsqu'ils sont nourris ou se nourrissent et empêchent ainsi que la nourriture ne salisse ou ne tache les vêtements de l'enfant. Les bavettes connues sont généralement fabriquées en matière textile, par exemple en coton ou en un mélange de coton et d'une matière synthétique. A côté des bavettes en coton il y a aussi des bavettes en matière plastique ou ayant une couche, par exemple une couche de base, en matière plastique.

Un désavantage des bavettes connues en matière textile est qu'il faut les laver parfois même déjà après une seule utilisation. En effet il est connu que des enfants ou des bébés salissent rapidement leur bavette lorsqu'ils sont nourris ou se nourrissent. De plus, si on utilise la bavette pour essuyer la bouche de l'enfant, celle-ci se salira bien plus vite et devra certainement être lavé après un seul et unique emploi. Si l'enfant prend trois ou quatre repas par jour, cela peut impliquer trois à quatre bavettes par jour à laver et le cas échéant à repasser, alourdissant ainsi la tâche de la personne qui s'occupe du ménage. Un désavantage des bavettes en matière plastique est qu'elles sont relativement dures et peuvent donc irriter la peau de l'enfant. De plus les capacités absorbantes de ces bavettes en matière plastique ne sont pas suffisantes ce qui fait qu'elles ne sont pas appropriées pour essuyer la bouche de l'enfant lorsque celui-ci a terminé son repas.

L'invention a pour but de réaliser une bavette qui ne comporte pas les désavantages mentionnés auparavant.

Le but de l'invention est réalisée en ce que la bavette comporte au moins une couche de cellulose. La cellulose est une matière très absorbante et douce qui convient parfaitement pour une bavette. De plus la cellulose est une matière bon marché permettant ainsi de fabriquer des bavettes dites "jetables". Ainsi après un ou au maximum deux ou trois usages on jette la bavette en cellulose à la poubelle, ne nécessitant ainsi plus un lavage et/ou un repassage de la bavette.

Il ne faut pas confondre la bavette selon l'invention avec une simple serviette en papier. En effet, une serviette en papier n'est pas très appropriée pour être utilisée comme bavette pour un enfant ou un bébé, puisqu'elle n'a pas la forme d'une bavette et que l'on ne peut que difficilement l'attacher autour du cou de l'enfant et de plus, même si l'on fixe une serviette en papier à l'aide

du col du vêtement que porte l'enfant, cette serviette ne recouvrira pas suffisamment les vêtements autour du cou de l'enfant. De plus l'enfant peut trop facilement arracher une serviette en papier augmentant ainsi sensiblement le danger de souiller ses vêtements.

Une première forme préférentielle d'une bavette selon l'invention est caractérisée en ce qu'une couche d'ouate est disposée entre deux couches de cellulose. Ceci rend la bavette mieux absorbante.

De préférence la bavette comporte également une couche protectrice. Celle-ci est par exemple appliquée du côté de la face de la bavette venant se poser contre le vêtement et offre une protection supplémentaire du vêtement.

Une deuxième forme préférentielle d'une bavette selon l'invention est caractérisée en ce que la bavette est pourvue d'une fixation adhésive. Une fixation adhésive s'applique facilement à une bavette en cellulose et permet une bonne fixation de la bavette autour du cou de l'enfant.

Une autre forme préférentielle d'une bavette selon l'invention est caractérisée en ce que la fixation est formée d'une ou de deux bandelettes adhérentes pour application autour du cou. Une fixation par une ou deux bandelettes est facile à réaliser.

L'invention sera maintenant décrite plus en détail à l'aide d'exemples illustrés dans le dessin. Il va de soi que l'invention n'est pas limitée aux exemples illustrés dans le dessin et qu'elle comprend également des variantes à ce dessin. Dans ce dessin :

la figure 1 illustre un premier exemple d'une bavette selon l'invention;

la figure 2 illustre une vue en coupe à travers une première forme de réalisation d'une bavette selon l'invention;

la figure 3 illustre un deuxième exemple d'une bavette selon l'invention;

La figure 4 illustre un troisième exemple d'une bavette selon l'invention;

la figure 5 illustre une vue en coupe à travers une deuxième forme de réalisation d'une bavette selon l'invention.

Dans le dessin, il est assigné une même référence à des mêmes éléments ou à des éléments analogues.

La bavette 1 illustrée dans les figures 1, 3 et 4 comporte une encolure 2 et des moyens de fixation (3, 4; 5, 6, 7, 8; 14, 15). La bavette est constituée d'au moins une couche de cellulose. La cellulose forme une matière qui d'une part est très douce et donc parfaitement apte pour une peau sensible

d'un bébé et d'autre part est très absorbante.

Dans l'exemple illustré à la figure 2 la bavette comporte deux couches de cellulose ainsi qu'une couche 11 d'ouate qui est disposée entre les couches 9 et 11. Cette couche d'ouate, de préférence en ouate de cellulose, améliore encore les capacités d'absorption de la bavette, tout en la rendant encore plus douce au contact de la peau.

La bavette peut également être constituée de plusieurs couches de cellulose. Dans l'exemple illustré à la figure 5 la bavette comporte quatre couches de cellulose 9, 10, 12 et 13. Entre ces quatre couches il peut également y avoir une ou plusieurs couches 11 d'ouate de cellulose. Il va de soi que le nombre de couches déterminera la qualité, mais aussi le prix de la bavette. Ainsi une bavette peut comporter couches de cellulose six ou plus. Dans le cas où la bavette comporte six couches de cellulose il peut y avoir une couche d'ouate de cellulose par exemple entre la deuxième et la troisième couche ainsi qu'entre la quatrième et la cinquième couche de cellulose.

La bavette peut également comporter une couche protectrice 16, qui le cas échéant peut être une couche imprégnée d'une substance hydrofuge, par exemple une couche de papier paraffiné ou une mince pellicule de plastique. De préférence cette couche protectrice 16 se trouve à la base de la bavette, c'est-à-dire qu'elle forme la face de la bavette qui vient s'appliquer contre le vêtement.

Dans l'exemple de réalisation illustré à la figure 1, les moyens de fixation de la bavette sont formés d'une bandelette 3 dont une extrémité fait partie intégrante de la bavette et dont l'autre extrémité est pourvue d'une couche adhésive 4 qui permet, lorsque la bavette est passée autour du cou de l'enfant, de fixer la bavette autour du cou de l'enfant en collant la partie adhésive 4 sur un bout de la bavette.

Dans l'exemple de réalisation illustré à la figure 3, les moyens de fixation sont formés de deux bandelettes 5 et 6. Ces bandelettes sont pourvues de bouts 7, 8 adhésifs adhérent l'un à l'autre par application l'un contre l'autre et pouvant être décollés sans peine l'un de l'autre après usage. Dans l'exemple de réalisation illustré à la figure 4 les moyens de fixation sont fermés par deux bords 14, 15 adhésifs permettant de coller la bavette sur la partie épaule du vêtement qui porte l'enfant. Ces bandes ou bandelettes peuvent être auto-collantes, de préférence pourvues d'une couche de protection que l'on enlève avant l'emploi. Elles peuvent aussi être dans un textile adhésif tel que celui parfois utilisé pour la fermeture d'un vêtement. Il va de soi que d'autres moyens de fixation peuvent également être utilisés et qui ne sont pas nécessairement adhésifs. Ainsi on peut par exemple utiliser une pression ou un crochet en plastique que l'on

applique sur la ou les bandelettes.

Mis à part l'utilisation de la bavette selon l'invention pour des bébés ou des enfants en bas âge, celle-ci peut également être utilisée par exemple par un dentiste ou une esthéticienne. Elle offre alors non seulement l'avantage qu'elle ne doit pas être lavée, mais également un avantage hygiénique. On pourrait également prévoir une bavette d'un plus grand format qui trouverait alors une application dans des maisons de retraite pour des personnes du troisième âge qui pour pour des raisons mentales ou autres ne seraient plus à même de se nourrir par leur propres moyens.

Revendications

1. Bavette, en particulier pour enfant en bas âge, caractérisée en ce que la bavette comporte au moins une couche de cellulose (9).

2. Bavette suivant la revendication 1, caractérisée en ce qu'une couche d'ouate (11) est disposée entre deux couches de cellulose.

3. Bavette suivant la revendication 1 ou 2, caractérisée en ce que la bavette comporte également une couche protectrice.

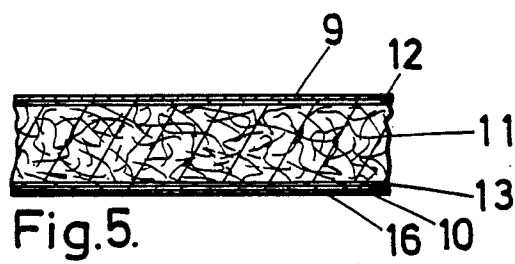
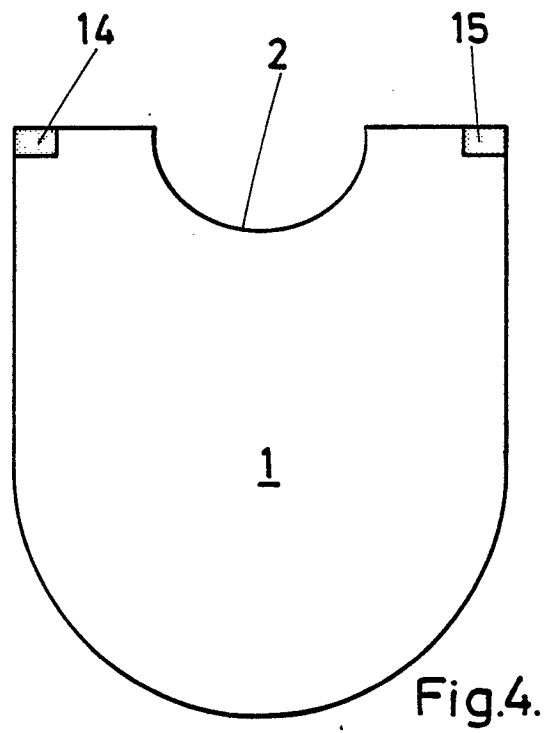
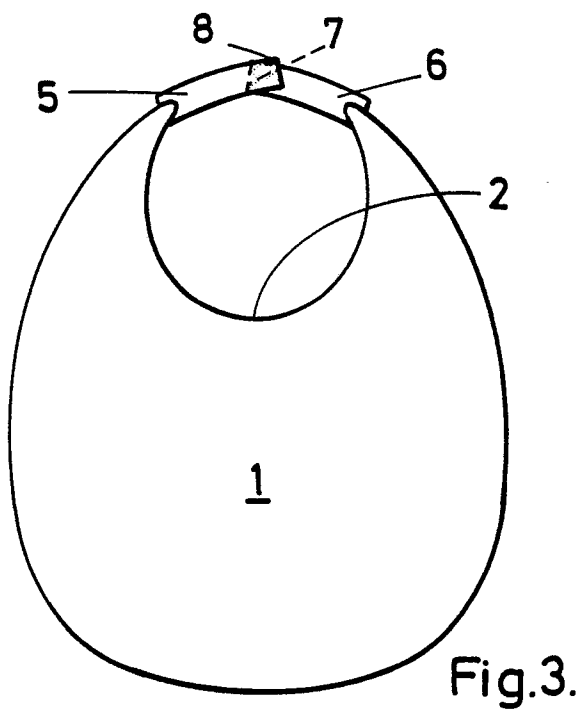
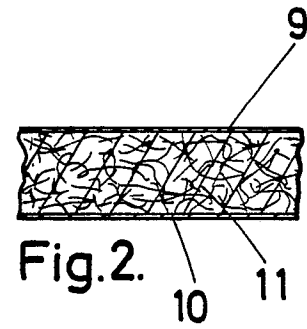
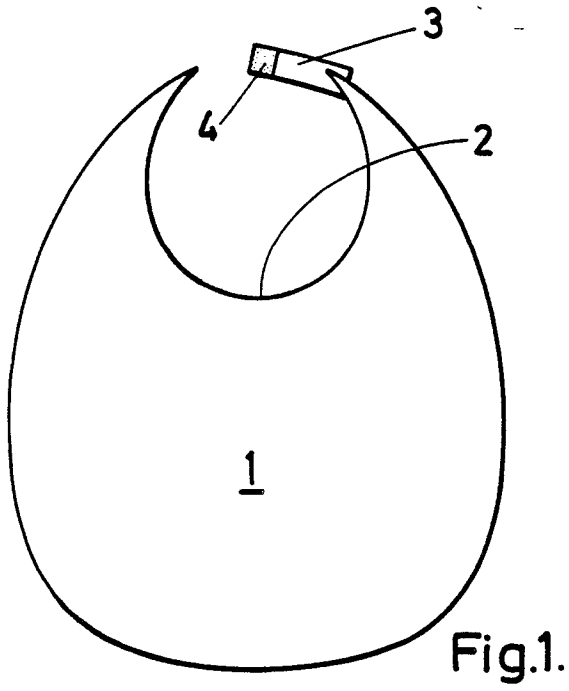
4. Bavette suivant la revendication 1, 2 ou 3 caractérisée en ce que la bavette est pourvue d'une fixation adhésive.

5. Bavette suivant la revendication 3, caractérisée en ce que la fixation (3) est formée d'une bandelette ayant au moins un bout adhérent (4) pour application autour du cou.

6. Bavette suivant la revendication 3, caractérisée en ce que la fixation est formée de deux bandelettes (5, 6) adhérentes l'une à l'autre (7, 8) pour application autour du cou.

7. Bavette suivant la revendication 4, caractérisée en ce que la fixation est formée de deux bandes (14, 15) adhésives pour application sur des épaules.

8. Bavette suivant la revendication 1, 2 ou 3, caractérisée en ce que la bavette est pourvue d'un crochet de fixation.





DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
X	FR-A-2268479 (R. GOETZ) * page 5, ligne 7 - page 7, ligne 40; figures 3-7 *	1, 3, 4, 7	A41B13/10
A	---	2	
X	US-A-3979776 (LAWRENCE PESKA ASSOCIATES INC.) * colonne 1 - colonne 2, ligne 45; figures 1-3 *	1, 3, 4, 7	
A	---	2	
X	US-A-4733411 (C. S. FOTI) * colonne 2, ligne 17 - colonne 3, ligne 21; figures 1-4 *	1, 3, 4, 5	
X	FR-A-2565792 (D. HAMON) * pages 3 - 7; figures 1-5 *	1, 3, 4, 6	
X	FR-A-2016122 (R. BOGANI) * page 4, ligne 33 - page 6, ligne 18; figures 2, 8, 9 *	1, 3-5	
A	---	2	
X	FR-A-1036330 (J. CERF) * le document en entier *	1, 2	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
X	US-A-1980436 (R. W. REAGAN) * le document en entier *	1, 8	A41B
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 04 JANVIER 1990	Examineur GARNIER F.M.A.C.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			